



PROJET GALF

# Rapport d'activités Octobre 2018

<http://www.wara-enforcement.org/>

## Sommaire

Points Principaux.....	2
1 Investigations .....	2
2 Opérations.....	2
3 Légal.....	4
4 Media.....	6
5 Management.....	9
6 Relations extérieures .....	10
7 Conclusion .....	10

## Points Principaux

- Arrestation de M. Mamadou Dia fonctionnaire d'Etat, Chef de Division Faune à la Direction Nationale des Eaux et Forêts, soupçonné de complicité d'amodiation frauduleuse d'une réserve, de détention et d'abattage d'espèces animales intégralement protégées avec l'espagnol Carlos Corces Bustamante, chef de safari de chasse commerciale, propriétaire de la société " West Afrcan Company & Fishing" installée en Guinée depuis 2005. M. Dia a été arrêté par la direction de la police judiciaire(DPJ) et l'INTERPOL grâce au soutien de GALF, il a été placé sous mandat de dépôt à la prison civile de Mamou.

## 1 Investigations

### Indicateur

Nombre d'investigations menées	11
Investigations ayant abouti à une opération	01
Nombre de trafiquants identifiés ce mois-ci	10

- 11 enquêtes réalisées durant le mois d'Octobre 2018 à Conakry et l'intérieur du pays.

Durant le mois d'octobre 2018, le département d'investigation a fait 11 enquêtes essentiellement basées à Conakry et à l'intérieur du pays.

Ces enquêtes portaient sur le trafic récurrent des espèces animales intégralement protégées et de toutes leurs dépouilles en République de Guinée. Ces investigations ont conduit à une opération.

## 2 Opérations

### Indicateur

Nombre d'opérations ce mois-ci	01
Nombre de trafiquants arrêtés	01
Nombre de trafiquants en fuite	03

Au courant du mois d'Octobre 2018, **01** opération a eu lieu. Le 22 octobre 2018, **1 opération** a eu lieu au centre-ville de Conakry en exécution du mandant d'amener émis contre M. Mamadou Dia, chef de Division Faune à la Direction Nationale des Eaux et Forêts, soupçonné d'être en complicité avec l'espagnol Carlos Corces Bustamante, inculpé par le TPI de Mamou pour des délits de détention de trophées d'animaux protégés. Celui-ci est propriétaire d'une réserve

s'étendant sur 25.000 hectares dans le village de Sabouya, district de Farenta de la commune urbaine de Mamou. C'est à la suite de l'opération sur Mohamed Camara mis aux arrêts par une équipe de la gendarmerie, du Service de l'Office Guinéen des Parcs et Réserves(OGUIPAR) avec le soutien de GALF (Guinée Application de la Loi Faunique) dans une réserve appartenant à Carlos Bustamante. C'est une équipe composée des agents de la Direction de la Police Judiciaire(DPJ), de l'INTERPOL avec le soutien de GALF que Monsieur Dia a été mis aux arrêts ce 22 octobre 2018 en exécution du mandat d'amener émis contre lui par le TPI de Mamou.



### 3 Légal

#### Indicateur

Nombre de suivi d'audience (préciser le lieu et raison)	0
Nombres de trafiquants derrière les barreaux ce mois-ci (Préciser le lieu)	5 -Lancinet KOUROUMA (Maison Centrale de Mamou) ; -Momo MANSARE (Maison Centrale de Mamou) ; -Mohamed Camara (Maison Centrale de Mamou) ;  -Carlos Corces i Bustamante (Maison Centrale de Mamou) - Mamadou Dia Maison Centrale de Mamou)
Nombre de trafiquants en attente de procès ce mois-ci	6 -Abdourahamane Sidibé -Abdoul Salam Sidibé -Lancinet DOUMBOUYA -Mohamed Camara -Carlos Corces Bustamante -Mamadou Dia
Décision de Justice (préciser le lieu)	0

Ce mois-ci, il n'y a pas eu d'audience. Présentement, Quatre (05) trafiquants se trouvent derrière les barreaux, cinq (06) trafiquants sont en attente de procès dont Trois(3) en appel.

Durant ce mois d'Octobre 2018, le département juridique a effectué plusieurs suivis juridiques et judiciaires.

#### Arrestations de deux trafiquants fauniques :

Suite à plusieurs investigations menées auprès de deux trafiquants, le 20/09/2018 Mohamed Camara a été pris en flagrant délit de détention illégale de 3 armes de chasse et des trophées d'espèces animales intégralement protégées appartenant tous à M. Carlos Corces BUSTAMENTE. Cette arrestation a eue lieu

dans la sous –préfecture de Soyah, région administrative de Mamou par des agents de la gendarmerie de Mamou, l’OGUIPAR avec l’appui technique du Projet GALF.

En effet, après l’arrestation Mohamed Camara a été conduit directement dans les locaux de la gendarmerie pour être entendu sur procès-verbal. Reconnaisant ainsi les chefs d’accusations, Mohamed a dénoncé le véritable propriétaire des armes et trophées saisies M. Carlos Corces Bustamante, avant d’être placé en garde à vue jusqu’au 21/09/2018, jour de son déferrement au Parquet du Tribunal de Première Instance de Mamou. Ainsi l’affaire a été orientée en instruction. Ensuite Mohamed a été placé sous mandat de dépôt à la prison civile de Mamou.

Suite à cette dénonciation, le juge d’instruction a décerné un mandat d’amener contre M. Carlos Corces Bustamante chasseur professionnel, de nationalité espagnol résidant à ROOM. Il s’avère que M. CARLOS s’est établi depuis 2005 dans cette réserve de 25 000hectres et il organisait en toute illégalité des safaris de chasse portant sur l’abattage des espèces intégralement protégées par le code de protection de la faune sauvage et réglementation de la chasse, faits prévus et punis par les articles 47 ;48,126,161 et164 d’une part et d’autre par la CITES .Disposant d’un contrat d’amodiation fait par la complicité et dans la plus grande corruption de quelques autorités des Eaux et Forêts , M. Carlos a même violé les dispositions dudit contrat l’interdisant l’abattage des espèces intégralement protégées. A ces infractions s’ajoutent des actes de faux et usages de faux en écriture publique pour la commercialisation des licences de chasse, faits sont prévus et punis par les articles 585, 587,589 du code Pénal guinéen.

Ainsi le 22/09/2018 grâce à une jonction d’effort des agents d’Interpol, BRI (brigade de Recherche d’investigation) avec l’appui technique et financier de GALF M. Carlos Corces Bustamante a été mis aux arrêts aux îles de Loos précisément à Room avec une 1 arme revolver en plus des 3 saisies et placés sous scellés au greffe du tribunal .Déferrer au Parquet du Tribunal de Première Instance de Mamou le procureur a fait un réquisitoire supplétif inculpant ainsi M. CARLOS pour des délits de chasse, abattage, détention, circulation et commercialisation des espèces protégées sans permis et la détention illégale d’armes sans permis de port d’arme ,fait prévu et puni par les articles 848 du code pénal. Finalement M. Carlos a été placé sous mandat de dépôt le même jour pour des fins d’auditions et d’enquêtes avant la tenue de son procès.

Suite à la procédure d’instruction en cour dans l’affaire Carlos, le juge d’instruction en charge du dossier a émis un mandat d’amener contre Mamadou Dia haut fonctionnaire a la Direction Nationale des Eaux et Forêts a été mis aux arrêts grâce aux efforts fournis par les agents INTERPOOL de la BRI avec l’appui technique de GALF le 22 Octobre 2018.

Avant d’être déférer le lendemain au parquet du Tribunal de Première Instance de Mamou.

Enfin Mamadou Dia a été placé sous mandat de dépôt le même jour pour des fins d’auditions et d’enquêtes avant la tenue très prochaine de son procès

## 4 Media

### Indicateur

Nombre de pièces médiatiques totales : <b>16</b>			
Pièces télévision	Pièces presse radio	Pièces presse internet	Pièces presse papier
<b>0</b>	<b>2</b>	<b>08</b>	<b>06</b>

Au courant du mois d’Octobre 2018, il y a eu production de **16** pièces médiatiques dans la presse guinéenne dont **0** pièce télévision, **2** pièces radio, **06** pièces papier et **08** pièces Internet. Ces publications portaient essentiellement sur le verdict du TPI de Kankan ayant été décrié par les conservateurs de la nature mais aussi sur l’interpellation de M. Mamadou Dia, en service à la direction nationale des Eaux et Forêts, impliqué dans une affaire de complicité d’abattage d’espèces animales protégées. M. Dia serait complice d’un espagnol du nom de Carlos Corce Bustamante, arrêté et placé sous mandat de dépôt à la prison civile de Mamou pour des faits de chasse illégale, de détention d’armes, d’abattage d’espèces animales intégralement protégées.

Liens des articles publiés :

- 1- <http://guineematin.com/actualites/soupconne-de-complicite-dabattage-despeces-protegees-un-haut-cadre-des-eaux-et-forets-mis-aux-arrets-et-incarcere-a-mamou/>
- 2- <http://leverificateur.net/soupconne-de-complicite-dabattage-despeces-protegees-un-haut-cadre-des-eaux-et-forets-mis-aux-arrets-et-incarcere-a-mamou/>
- 3- <http://flammequinee.com/soupconne-de-complicite-dabattage-despeces-protegees-un-haut-cadre-des-eaux-et-forets-mis-aux-arrets-et-incarcere-a-mamou/>
- 4- <http://guineeprogres.net/soupconne-de-complicite-dabattage-despeces-protegees-un-haut-cadre-des-eaux-et-forets-mis-aux-arrets-et-incarcere-a-mamou/>
- 5- <http://lemakona.com/soupconne-de-complicite-dabattage-despeces-protegees-un-haut-cadre-des-eaux-et-forets-mis-aux-arrets-et-incarcere-a-mamou/>
- 6- <http://www.ledeclic.info/soupconne-de-complicite-dabattage-despeces-protegees-haut-cadre-eaux-forets-mis-aux-arrets-incarcere-a-mamou/>
- 7- <https://soleilmginee.net/soupconne-de-complicite-dabattage-despeces-protegees-un-haut-cadre-des-eaux-et-forets-mis-aux-arrets-et-incarcere-a-mamou/>

8- <http://guinee.niooz.fr/soupconne-de-complicite-d-abattage-d-especes-protgees-un-haut-cadre-des-eaux-et-forets-mis-aux-arrets-et-incarcere-a-mamou-27893431.shtml>

Internet : Quelques exemples de capture d'écran

**LEDECLIC.info**  
L'Info vraie n'a pas de prix!

La synergie de nos compétences à votre service  
GROUPE GUICORPES | GUICORPES BTP | IMMO | ESM

ACCUEIL | ACTUALITÉS | GRAND ANGLE | PORTRAITS | LA GRANDE INTERVIEW | DIASPORAS | ANNONCES | CONTACT

### Soupçonné de complicité d'abattage d'espèces protégées, un haut cadre des Eaux et Forêts mis aux arrêts et incarcéré à Mamou !

27 septembre 2018 à 16h04

**M. Mamadou Dia, fonctionnaire d'Etat et Chef de Division Faune à la Direction Nationale des Eaux et Forêts** a été interpellé ce lundi 20 octobre 2018 par la GPR et le bureau d'INTERPOL, avec le soutien de GALF (Guinée Application de la Loi Forestière), incriminé aujourd'hui, il faisait l'objet d'un mandat d'arrêt émis par le Tribunal de Première Instance (TPI) de Mamou et serait impliqué dans une scandaleuse affaire de criminalité faunique.

Selon nos informations, l'histoire remonte en septembre dernier quand M. Mohamed Camara a été mis aux arrêts le 20 septembre 2018 dans une mystérieuse affaire de chasse à Babou dans la préfecture de Mamou et des trophées de faune protégés en l'occurrence des bongos, du Affa et autres. En plus de ces trophées, des armes à feu de chasse produisant de hautement sophistiqués ont été également saisis dans cette affaire par les agents de la gendarmerie de l'Office guinéen des parcs et réserves avec le soutien de GALF. Il sera conduit à Mamou pour être entendu par le Procureur qui finira par orienter l'affaire en instruction. Cette affaire de chasse, établie localement, n'était pas connue des autorités compétentes et de la communauté internationale qui l'active dans le domaine.

Devant le parquet du TPI de Mamou, M. Camara a déposé un ressortissant espagnol du nom de Carlos Corcos. Souvent cité comme client du propriétaire de l'habitat mentionné ci-dessus qui n'est que son employé. C'est à la suite de cette dénonciation qu'un mandat d'arrêt a été délivré par le juge d'instruction en charge du dossier contre Carlos Corcos, qui a été mis aux arrêts le 20 septembre 2018 à Rome sur les lieux de son domicile. Il sera conduit à Mamou et placé sous mandat de dépôt par le juge, afin de mener des enquêtes et mieux enjauger ce dossier hautement sensible impliquant certains fonctionnaires complices au sein de l'Etat. Carlos Corcos a été inculpé pour détention illégale d'arme, abattage d'espèces animales protégées, détention et transport d'espèces animales protégées, l'homme a été arrêté à Rome sur les lieux de son domicile. Il sera conduit à Mamou et placé sous mandat de dépôt par le juge, afin de mener des enquêtes et mieux enjauger ce dossier hautement sensible impliquant certains fonctionnaires complices au sein de l'Etat. Carlos Corcos a été inculpé pour détention illégale d'arme, abattage d'espèces animales protégées, détention et transport d'espèces animales protégées. Mohamed Camara et Carlos Corcos sont actuellement en détention à la prison civile de Mamou, depuis le rétablissement de cette affaire.

C'est au cours de l'instruction que le juge en charge du dossier a fini par débiter un mandat d'arrêt contre M. Mamadou Dia, chef de Division Faune à la Direction Nationale des Eaux et Forêts. Il est soupçonné d'être le signataire du contrat de location et d'acquisition de la réserve dont l'autorisation à Carlos Corcos d'organiser des séjours de chasse dans cette réserve a été obtenue. Les clients étrangers, chasseurs professionnels, qui viennent régulièrement se divertir dans les réserves de chasse de haute qualité sont également protégés en toute violation de la loi nationale et aussi de la Convention CITES.

A en croire nos sources, un territoire de 25.000 hectares a été aménagé de manière illégale en 2016 pour en faire une réserve de chasse dans une région riche du pays, très riche en faune, où Carlos Corcos organise des expéditions de chasse pour des chasseurs aux trophées du monde entier, américains, russes, européens, sans respect des règles. Il semble que depuis 2010 Corcos exerce la chasse de manière illégale sur ce territoire. Plus, l'incident des félins saisis, la réserve de chasse est établie en violation de la loi nationale, des clients étrangers, des trophées de chasse, des armes à feu de chasse, des permis de chasse, des permis de chasse et des permis de chasse de haute qualité, des permis de chasse de haute qualité, des permis de chasse de haute qualité et des permis de chasse de haute qualité. Il (chasse) de manière illégale des éléphants, des bongos, des hippopotames, des léopards et d'autres espèces protégées par la loi guinéenne, parfois même en utilisant des méthodes cruelles, comme des arcs et des flèches.

Et que la chasse à l'éléphant est totalement interdite en Guinée, Carlos Corcos diffuse ouvertement des annonces sur des sites web américains comme «Bongos pour vendre» de 200 \$ à 300 \$ par trophée pour promouvoir la chasse à l'éléphant dans le monde, en l'occurrence au prix de 200 dollars pour obtenir un éléphant, 3000 dollars pour une panthère, 3000 dollars pour un éléphant, un bongo, 1400 dollars pour un hippopotame alors que des espèces sont toutes protégées par la loi guinéenne. Des clients veulent aussi acquiescer d'un prix affiché à 2000 dollars pour obtenir une licence spéciale pour l'abattage d'éléphant, hippo et panthère, des licences qu'il n'est pas compétent de délivrer. Il propose aussi une multitude d'autres espèces partiellement protégées.

Carlos a été financièrement versé des sommes d'argent à M. Dia durant des années au compte de ce contrat d'acquisition entaché de fraude. Il attendra à M. Dia d'apporter les preuves à sa défense devant le juge. En attendant, M. Dia a été placé sous mandat de dépôt et transféré à la prison centrale de Mamou.

Pour mémoire, la Guinée est signataire comme un des plus nombreux du trafic international des espèces sauvages et est toujours sous sanction par la Convention internationale sur le Commerce des Espèces de Faune et de Flore sauvage menacées d'extinction (CITES). En effet, l'ancien chef de la CITES en Guinée, Anoumène Doumbouya, autorité complice en poste au Ministère de l'Environnement, a été élu en 2012 et a été condamné à 10 ans de prison pour sa complicité avec les réseaux internationaux de trafiquants qui n'est délinquant que devant la loi guinéenne.

Durant des années des permis CITES contre le trafic pour rapporter des espèces protégées. Plus de 100 grands singes, chimpanzés, gorilles et orang-outans, et des milliers d'autres animaux ont été exportés illégalement avec des permis frauduleux délivrés par A. Doumbouya.

C'est donc la seconde fois qu'un haut fonctionnaire de l'Environnement est arrêté pour trafic faune, et il faut espérer que la sanction infligée par la justice sera exemplaire.

Il faut rappeler que le trafic d'espèces est un crime organisé transnational. Il représente le 8ème commerce illégal le plus important au monde amassant plus de 10 milliards de dollars chaque année.

Affaires suivies...

Photo: ROURIUME

Recherche... RECHERCHER

POPULAIRES | COMMENTAIRES | TAGS

- Guinée: Conakry, les ordres et leurs victimes collatérales ! 26/10/2017
- Guinée: Les vertus du service militaire, selon les enseignants, étudiants et anciens étudiants 26/10/2017
- Guinée: Ça sent encore mauvais à la CEEI ! 26/10/2017
- Guinée: Conakry n'est pas à l'abri des catastrophes naturelles, selon un spécialiste 26/10/2017
- Guinée: Tentative électorale 2017 entre clients des fournisseurs et incertitude des parents ! 26/10/2017

PUBLICITE

TIME TO SHINE SALE  
AN INCLUSIVE WELCOME  
1649  
+FRS

ClubMed® BOOK TODAY

VIDEO

lededInfo

Radio :

- 1- **Radio Soleil FM:** L'officier media et le coordonnateur du projet GALF, M. Mamadou Saidou Deba Barry ont participé à l'émission " Environnement En Question" de la Radio Soleil FM. Il était question de discuter sur l'arrestation de M. Mamadou Dia, chef de Division Faune à la Direction Nationale des Eaux et Forêts, soupçonné de complicité d'abattage d'espèces animales protégée, le cas Carlos avec un survol de l'actualité faunique au niveau nationale et internationale. Lien dropbox : <https://www.dropbox.com/s/wv22xx0yhhmugr1/18-EEQ-31-10.mp3?dl=0>
- 2- **Radio Bonheur FM :** L'officier média a accordé une interview à la Radio Bonheur FM sur l'arrestation de M. Mamadou Dia, fonctionnaire d'Etat et Chef de Division Faune à la Direction Nationale des Eaux et Forêts, soupçonné d'être impliqué dans l'amodiation d'une réserve qui servait de lieu d'abattage d'espèces animales protégées par l'espagnol Carlos Corces Bustamante, propriétaire d'une compagnie de chasse et de pêche. Tous inculpés pour des faits d'abattage d'animaux sauvages protégés, incarcérés à Mamou en attente d'être jugé. Lien dropbox : <https://www.dropbox.com/sh/yynyxpa6z3uz07m/AAD5o789Dd9eLQTGW RVN5VJ9a?dl=0>

Presse Ecrite : Un exemple



## 5 Management

### Indicateur

Nombre de juriste en test	0
Nombre de media en test	0
Nombre d'enquêteur en test	03
Nombre de comptable en test	0
Nombre de formations dispensées à l'extérieur (police, agents des parcs etc...)	0
Nombre de formations internes au réseau (activistes envoyés en formation dans le réseau EAGLE)	0

Au département management, le mois d'octobre 2018 fut un mois bénéfique en termes de résultats puisque dans la gestion du dossier Carlos Corces Bustamante, espagnol de nationalité et inculpé pour des délits de d'amiotiation frauduleuse d'une réserve servant de lieu de chasse commerciale illégale, d'abattage d'espèces animales protégées par le TPI de Mamou. Ainsi, l'arrestation d'un des complices auprès de la Direction Nationale des Eaux et Forêts et placé sous mandat de dépôt à Mamou vient à juste nommer confirmer la thèse émise sur l'évolution du dossier.

Dans le cadre de nos collaborations, GALF à travers son Officier Média à un atelier de lancement du projet Ziamah-Wonegizi-Wologizi(ZWW) à Nzérékoré les 19 au 20 octobre 2018 sous les auspices du Ministère de l'Environnement via son Secrétaire Général et des autorités en charge de l'Environnement de la République sœur du Liberia. Grâce au soutien du programme WABICC



(Biodiversité et Changement Climatique en Afrique de l'Ouest) d'une part et de l'autre de l'ONG Faune et Flore Internationale, cet atelier a regroupé des professionnels des questions environnementales des deux pays afin de procéder à la connectivité des efforts pour la conservation des éléphants dans le paysage forestier.

Le recrutement continu, la formation des enquêteurs, juristes et la réorganisation du département investigation est en cours.

## 6 Relations extérieures

### Indicateur

Nombre de rencontres		13	
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien	Suivi de l'accord de collaboration	Ratification de la collaboration	Collaboration Sur affaire/formation en cour
	0	0	13

- En vue d'établir ou de maintenir les relations avec les partenaires et autorités ainsi que dans le but d'assurer le suivi des dossiers, des rencontres ont eu lieu appuyées par la présence de Charlotte en vue de maintenir et de renforcer les relations entre l'Etat, les partenaires et autres institutions.

- 1- L'ambassadrice de la Grande Bretagne en Guinée.
- 2- Le Chargé de l'Environnement de PNUD/UNDP.
- 3- Le Chargé de l'Environnement de l'AFD.
- 4- Le Chargé des Questions Environnementales de l'Ambassade des USA en Guinée.
- 5- Le Directeur WCF.
- 6- La Directrice du Projet Combo.
- 7- Le Chargé de l'Environnement du FAO.
- 8- Le Coordonnateur de l'UNOPS.
- 9- Le Directeur National des Eaux et Forêts.
- 10- Le Point Focal CITES.
- 11- Le Point Focal de la criminalité Faunique au Ministère de l'Environnement des Eaux et Forêts.
- 12- Le Point Focal du Ministère de la Sécurité.
- 13- Les Substituts Généraux de la Cour d'Appel de Conakry.

## 7 Conclusion

Au département management, le mois d'Octobre 2018 fut marqué par une forte impulsion de stratégies en vue de maintenir une bonne collaboration avec des autorités administratives, des partenaires et certains techniciens de l'environnement de Conakry et de l'intérieure du pays.

La collaboration entre le projet GALF et les autorités ainsi qu'avec les autres partenaires de l'application de la loi est toujours aussi forte et productive.